

Dispense d'activite pour grossesse

Par merryblues, le 13/10/2012 à 19:48

Bonjour,

je suis salariée au luxembourg et suis actuellement enceinte de 4mois. en raison d'un forte fatigue et de grossesse à risque, ma gynéco a decidé de m'arreter. si l'employeur decide d'une dispense d'activité par la medecine du travail, cette derniere peut elle remettre en cause la decision de mà gynécologue? comment se passe la dispense d'activité?

Par citoyenalpha, le 14/10/2012 à 03:53

Bonjour

En France comme au Luxembourg seule la médecine du travail peut dispenser un salarié de certaines tâches relative à l'exécution du travail.

Restant à votre disposition